

Modification de la clause bénéficiaire

(selon le chiffre 8, al. 2 du règlement de libre passage)

A renvoyer à : **Fondation de libre passage de la Banque CIC (Suisse) SA**, c/o Banque CIC (Suisse) SA, Marktplatz 13, 4001 Bâle

Coordonnées personnelles du preneur de prévoyance¹

Nom:	Prénom :
Rue, n°:	NPA, localité :
Date de naissance :	Etat civil :
Sexe : <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme	Téléphone :
Avez-vous des enfants ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Ordre des bénéficiaires

Les personnes suivantes sont les bénéficiaires dans l'ordre suivant en cas de décès du preneur de prévoyance :

1. les survivants selon les art. 19-20 LPP,
2. les personnes physiques qui avaient été soutenues de manière significative par le preneur de prévoyance, ou la personne avec laquelle le preneur de prévoyance a fait ménage commun sans interruption pendant les cinq dernières années jusqu'à son décès ou la personne qui doit subvenir à l'entretien d'un ou plusieurs enfants communs,
3. les enfants du preneur de prévoyance qui ne remplissent pas les conditions de l'art. 20 LPP, les parents ou les frères et sœurs,
4. les autres héritiers légaux, à l'exclusion des collectivités publiques.

Le présent formulaire permet au preneur de prévoyance de préciser les droits des bénéficiaires et d'élargir le cercle des bénéficiaires cités au chiffre 1 avec les bénéficiaires cités au chiffre 2. Si plusieurs personnes sont simultanément des bénéficiaires sous le même chiffre et si le preneur de prévoyance ne précise pas leurs droits, la Fondation répartit l'avoir de libre passage à parts égales entre les bénéficiaires.

Modification de la clause bénéficiaire

J'ai pris connaissance de la clause bénéficiaire ci-dessus selon le ch. 8 du règlement de libre passage et j'institue les personnes suivantes comme bénéficiaires dans les conditions suivantes, au cas où je décéderais :

Nom, prénom, adresse	Date de naissance	Relation avec le preneur de prévoyance (p. ex. fille, partenaire)	Part en %



¹ Toutes les désignations s'appliquent pareillement aux personnes de sexe féminin.

21. juillet 2022
Page 2 sur 2

Je déclare par la présente que la modification précitée de la clause bénéficiaire s'applique exclusivement à l'avoir sur mon compte de libre passage. Je prends également connaissance du fait que l'appréciation définitive de la modification de la clause bénéficiaire ne pourra être effectuée qu'à la date de mon décès. Par la présente modification de la clause bénéficiaire, je révoque toutes les modifications antérieures de ladite clause. Cette modification de la clause bénéficiaire reste valable tant qu'elle n'est pas révoquée par écrit auprès de la Fondation de libre passage de la Banque CIC (Suisse) SA.

Lieu, date :

Signature du preneur de prévoyance

Réservé à l'usage interne

Date : _____

Nom RM : _____

Visa RM : _____